

Mise en ligne : 26 janvier 2016.
Dernière modification : 15 février 1920.
www.entreprises-coloniales.fr

MINES
Les Richesses minérales de l'Algérie
par Ch. MARSILLON, ingénieur des Arts et manufactures
(*La Revue encyclopédique*, Larousse, 1^{er} octobre 1893)

La Société de Mokta possède encore d'autres mines de moindre importance : celle de fer oxydulé de Karézas et le gisement de fer oxydulé de Marouania.

1903 :
Jos. DE POORTER ENTREPREND L'EXPLOITATION DES
MINES DE MAROUANIA ET DE TEBEIGA

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 juillet 1904)

M. Compain, Léon (Douai, 1898), a été nommé ingénieur-directeur des mines de Marouania et de Tebeiga, à Bône (Algérie).

1905 : entrée en production.

L'INDUSTRIE MINÉRALE EN ALGÉRIE
par M. Georges COCHERY, rapporteur du Budget de l'Algérie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mars 1909)

Minerais de fer

La production est fournie par 15 centres d'extraction (mines concédées ou minières).
Ce sont :

— Dans le département d'Alger :

La mine de Marouania (près Bône, 62.000 tonnes en 1907).

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MINES DE FER

S.A., 17 décembre 1908

30 avril 1909 :
augmentation du capital de 2 à 5 MF pour l'achat de mines de fer normandes

Société française de mines de fer
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1909)

La Société française de mines de fer, dont les actions figurent depuis quelques jours à notre cote du Marché en banque, au comptant, a été définitivement constituée à Paris le 17 décembre 1908.

Aux termes de ses statuts, elle a pour objet : l'exploitation en France et à l'étranger de tous gisements de minerais, notamment de minerai de fer, et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rattachant à cet objet ; la création, l'acquisition de tous établissements quelconques se rattachant à ladite industrie ou pouvant en faciliter l'extension et le développement, notamment toutes opérations de transports de minerais ou autres marchandises, ainsi que l'acquisition de la flotte nécessaire à ces transports ; la participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles ou commerciales pouvant se rattacher à l'un des objets précités, soit par voie de création de sociétés nouvelles françaises ou étrangères, d'apport, de fusion ou autrement avec toutes sociétés françaises ou étrangères.

La Société exploite deux groupes importants de mines de fer : l'un en Algérie, l'autre en Normandie.

Le groupe algérien est déjà entré dans la période de production. Il comprend les mines de Marouania, à 30 kilomètres de Bône, d'une étendue de 4.000 hectares et celles de Tifalouina, d'une étendue de 762 hectares, situées à 60 kilomètres d'Alger.

L'exploitation a commencé en 1905 et, jusqu'au 31 décembre 1908, elle a fourni un total de 205.000 tonnes qui ont laissé un bénéfice net de 502.000 francs en chiffres ronds.

L'extraction se développe, du reste, rapidement. Pour le premier semestre de 1909, elle a atteint 83.000 tonnes avec un bénéfice net de 224.498 fr. 63.

Le groupe normand est moins avancé. Il se compose de trois mines : Jurques, dans le Calvados, Bourberouge et Mortain, dans la Manche. L'exploitation doit commencer à Jurques avant la fin de 1909 ; peu de mois après débutera celle de Bourberouge et ensuite celle de Mortain. Les promoteurs déclarent que, d'après l'estimation des ingénieurs, ces trois mines renfermeraient plus de 16 millions de tonnes de minerai à extraire. Les installations, dont le montant prévu est de 2 millions 260.000 francs, s'exécutent de manière à assurer l'extraction d'au moins 375.000 tonnes par an.

Le capital social, fixé primitivement à 2 millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 francs chacune, a été porté, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 1909, à 5 millions de francs par l'émission au pair de 30.000 actions de 100 francs chacune.

La même assemblée ayant décidé la division des anciennes actions de 500 francs en actions de 100 francs, le capital social se trouve être actuellement divisé en 50.000 actions de 100 francs chacune, entièrement libérées.

Sur ce nombre, 10.000 ont été attribuées, entièrement libérées, en rémunération d'apports ; 4.000 parts de fondateur ont été remises, en outre, à l'apporteur du groupe algérien [Jos. de Poorter].

Aux termes des statuts, les bénéfices nets, après dotation de 5 % à la réserve légale, paiement de l'intérêt à 5 % aux actions et prélèvement de 10 % du surplus en faveur des administrateurs, sont répartis à raison de 3/4 aux actions et 1/4 aux 4.000 parts de fondateur.

D'après la situation financière établie au 30 juin 1909, la société dispose sur son capital, de 3 millions espèces en chiffres ronds. Le conseil d'administration a donc en mains les ressources nécessaires pour l'exécution de son programme d'exploitation.

En terminant, faisons, observer que le siège social est actuellement fixé à Paris, 9, square Moncey, et que le conseil d'administration se compose de MM. le comte Léonce de Terves, administrateur des Usines de la Providence ; J. de Poorter, armateur à Rotterdam et négociant en minerais de fer ; H. van der Schrieck, à Rotterdam ; J. Leblond et J. Chappée, fondateur au Mans.

PROPAGANDE BOURSIÈRE

Société française de mines de fer
(*Le Journal des finances*, 30 octobre 1909)

— I —

La chasse au minerai de fer. — Le « pain de l'industrie ». — Origines de la Société française des mines de fer.

Il est une vérité aujourd'hui universellement reconnue, que personne ne peut contester et qui est celle-ci : *le fer et l'acier ne peuvent être remplacés par aucun métal et sans acier, il n'y a aucun progrès possible.*

C'est la France qui détient les gisements les plus riches du précieux métal, évalués à plus de sept milliards de tonnes. Puis viennent les États-Unis avec plus d'un milliard de tonnes, puis l'Allemagne, puis encore la Suède, dont les mines les plus riches ont été rachetées par le gouvernement, de peur de les voir passer aux mains des Allemands. On voit, par ce seul fait, quel prix immense les nations civilisées attachent à la possession de gisements de fer.

Comme l'a dit judicieusement un de nos confrères, « le minerai de fer deviendra un jour la rançon de tous les tarifs de douane, de tous les marchandages économiques ».

Cela est si vrai que l'Espagne, qui n'a pas su conserver pour elle la production des gisements — jadis si riches — de Bilbao, ne peut plus construire chez elle l'armement de sa flotte de guerre. C'est pourquoi encore elle cherche à mettre la main sur de nouvelles mines de fer situées près de Méhilla (Maroc), on sait au prix de quels sacrifices en hommes et en argent ! Et puisque nous parlons du Maroc, hâtons-nous d'ajouter que l'Algérie et la Tunisie commencent à révéler leurs immenses richesses ferrifères.

Qui ne connaît les minerais fameux de *Mokta-El-Hadid* et qui ne se souvient de cette question brûlante de l'*Ouenza*, qui aurait pu mettre le feu à l'Europe ? L'Afrique du Nord, au dire des spécialistes les plus autorisés, est la réserve future du monde.

Plus âpre que jamais, la lutte pour le fer se poursuit entre tous les peuples civilisés. Plus encore que le charbon, le fer est devenu un produit de première nécessité, indispensable à la vie industrielle et économique des nations. Nous assisterons de plus en plus à ce qu'on a appelé très justement *la chasse internationale au minerai de fer.*

Il est inutile de faire ressortir après cela, l'intérêt que présentent les entreprises ayant pour objet l'extraction et la vente de ce minerai, dont on a dit bien souvent qu'il était « le pain de l'industrie ».

C'est par millions de quintaux (environ 20 millions pour la France) que se chiffre la consommation annuelle des diverses variétés de minerai de fer.

Étant d'un emploi permanent dans des industries colossales, c'est une marchandise toujours demandée sur tous les marchés.

Ses prix de vente se maintiennent donc toujours à un niveau rémunérateur, tout au moins pour les sociétés dont le prix de revient est suffisamment bas.

Ces considérations nous ont amené à étudier un certain nombre d'entreprises minières françaises dont les titres pourraient être de nature à intéresser le public. L'une d'entre elles a particulièrement retenu notre attention, à cause de la situation très favorable de ses concessions, réparties en France même et en Tunisie [*sic*], à cause de leur richesse et à cause du très bas prix auquel revient le minerai extrait. Cette entreprise, très sérieusement dirigée et déjà en pleine exploitation, est la *Société française des mines de fer*.

*
* *

Il n'est pas inutile de faire connaître les origines de la société, et la raison d'être de son existence. Le nom de son promoteur, M. J. de Poorter, est intimement et très honorablement lié à tout ce qui, en Europe, touche, de près ou de loin, aux minerais de fer. C'est ce qu'indiquent à eux seuls les nombreux navires qui, sous le pavillon de cet important armateur, sillonnent nos côtes et fréquentent nos ports.

M. de Poorter exploitait donc en Algérie, avec ses propres capitaux, et en son nom propre, les gisements de minerai de fer existant dans les mines et minières de Marouania, Tebeiga, Dardana et autres propriétés d'Oued-el-Aneb (arrondissement de Constantine), propriétés reliées à la gare d'Aïn-Daliah, sur le chemin de fer d'Aïn-Mokra, par un câble de six kilomètres. Les propriétés d'Oued-el-Aneb sont, du reste, voisines des concessions de Mokta-el-Hadid, et les produits des deux exploitations ont une certaine analogie, comme composition chimique. Les minerais de Marouania empruntent, au surplus, le chemin de fer pour joindre leur port d'embarquement.

L'exploitation a donné successivement les chiffres suivants à M. de Poorter :

Années	Tonnes
1905	8.000
1906	30.00
1907	67.000
1908	100.000

avec un prix de revient de 5 fr. 03 (redevance non comprise) à la tonne, et un prix de vente variant de 17 francs au plus haut à 10 francs au plus bas.

Pour arriver à cette production de 100.000 tonnes en 1908, les dépenses engagées par M. J. de Poorter ont été, de 1903 à 1907 inclus, de 820.690 francs 14, savoir :

Exploration	238.487 40
Matériel	82.916 50
Câbles	191.131 51
Constructions	48.988 04
Intérêt 6 %	163.333 33
Redevances payées d'avance	95.830 33
Total	820.687 11

Les profits, pendant la même période, représentent 333.187 fr. 90.

En 1908, le bénéfice approximatif a été de 190.000 francs. C'est dans cet état de choses favorable que M. J. de Poorter, dans le but de donner à ces résultats encourageants la légitime ampleur qu'ils comportaient, mais qui ne pouvait s'accommoder avec une exploitation familiale, songea à créer, pour ses concessions françaises, une société française.

Elle fut constituée l'année dernière, au capital de deux millions de francs et reprit toutes les exploitations appartenant à M. de Poorter.

Peu de temps après, la Société française des mines de fer, poursuivant son programme d'extension, s'assura les droits d'exploitation sur les mines de Turques, Mortain et Bourberouge (Normandie), opération qui rendit nécessaire l'augmentation de son capital ; c'est alors que, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 1909, le capital primitif de deux millions fut porté à 5 millions, par l'émission au pair de 30.000 actions de 100 francs chacune.

Cette assemblée ayant décidé la division des actions primitivement émises à 500 francs, en actions de 100 francs, le capital se trouve actuellement divisé en 50.000 actions de 100 francs chacune, entièrement libérées.

— II —

Situation financière de la société. — Production des mines. — Étude des concessions françaises.

(*Le Journal des finances*, 6 novembre 1909)

Nous avons exposé, dans notre premier article, les origines de la Société française des mines de fer et comment elle avait été amenée à procéder, au début de cette année, à l'augmentation de son capital.

Cette augmentation, fait à noter, n'a eu lieu que pour permettre la mise en marche des concessions françaises de Jurques, Mortain et Bourberouge. Les mines de Marouania et de Tifalouina n'ont besoin, pour fonctionner, que du fonds de roulement qui leur est assuré par les fournitures consécutives de minerai à divers hauts fourneaux, fournitures résultant de contrats passés avec les usines pour la presque totalité de la production de 1909.

La société a donc préparé ces trois points d'extraction (Jurques, Mortain, Bourberouge), en un moment où les affaires métallurgiques étaient encore assez calmes, pour être prête à livrer du minerai dès la reprise des affaires, à des cours laissant de gros bénéfices. C'est ainsi que la concession de Jurques produira avant la fin de 1909.

Le bilan de la société, depuis le 17 décembre 1908 (date de fondation de la Société), jusqu'au 30 avril 1909 (époque de l'augmentation du capital), montre bien quelle est sa situation avantageuse.

Le compte de profits et pertes, au 30 avril 1909, accusait un bénéfice de 151.407 francs, chiffre portant sur une production annuelle de 130.000 tonnes, se décomposant comme suit :

Marouania 80.000
Tifalouina 50.000

En incorporant l'augmentation de capital réalisée en avril 1909 au bilan du 30 avril 1909, et en retenant que les 3.000.000 de francs provenant de cette augmentation seront appliqués à l'équipement complet (explorations, fours à calciner, machines, voies ferrées, maisons ouvrières, fonds de roulement), des trois mines, et à concurrence de :

120.000 francs pour Bourberouge,
 460.000 francs pour Jurques,
 600.000 francs pour Mortain,
 740.000 francs pour divers,
 1.080.000 fr. pour fonds de roulement
 Ensemble : 3.000.000 de francs, la situation financière au 30 avril 1909 se présente
 comme suit :

ACTIF	
Mines et installations : Marouania Tifalouina Jurques Mortain Bourberouge	2.050.000
Caisse, espèces	3.376.910
Débiteurs divers	178.306
Minerais en stock	128.856
Premier établissement	35.765
Total	<u>5.769.837</u>
PASSIF	
Capital (50.000 actions de 100 francs)	5.000.000
Emprunt 4 %	400.000
M. de Poorter, compte courant	218.430
Profits et pertes, du 17 décembre 1908 au 30 avril 1909	151.407
Total	<u>5.769.837</u>

Les mines, une fois toutes en marche, produiront, dès le début, annuellement (en tonnes) :

Bourberouge	200.000
Jurques	100.000
Mortain	75.000
Total	<u>375.000</u>

qui, ajoutées aux productions actuelles de Marouania et Tifalouina, soit 130.000 tonnes, donnent un total de 505.000 tonnes devant laisser, aux prix actuels des minerais de fer, qui, en raison de la crise, sont encore bas, un bénéfice de 3 francs par tonne, soit 1.500.000 fr. de bénéfices nets.

La hausse, déjà commencée, du prix du fer, et l'augmentation de la production de la société modifieront profondément ces calculs minima.

*
* *

Les chiffres de production ci-dessus sont basés :

1° Pour Marouania et Tifalouina, sur les résultats déjà obtenus ;

2° Pour le groupe Jurques, Mortain, Bourberouge sur des rapports techniques émanant de professionnels émérites.

Voici, succinctement, l'analyse et les conclusions de ces importants documents, que nous tenons à la disposition de nos lecteurs :

Jurques, 31 décembre 1908. — Richesse connue. — Les travaux ont permis de reconnaître, comme. richesse certainement connue, un tonnage de 1.700.000 tonnes. « Ce chiffre dit l'expert, est certainement inférieur à la réalité, mais il vaut mieux tenir compte des imprévus, et avoir des surprises agréables. »

Ceci, ajoute-t-il, est ce que nous avons à exploiter dès maintenant, mais nous pouvons compter également sur une nouvelle richesse de deux millions de tonnes situées au-dessous de ce niveau, car la roche se continue en profondeur, et rien n'indique qu'elle soit près de se terminer.

Nous pouvons donc compter approximativement sur un tonnage de près de 4.000.000 de tonnes dans la couche n° 1.

Une deuxième couche existe dans les concessions de Jurques, reconnue par l'expert sur une longueur de 1.500 mètres, laquelle mérite de retenir l'attention, dit-il. En terminant, l'expert s'exprime ainsi :

« De par sa situation, la mine de Jurques va permettre de produire du minerai à bas prix de revient, et c'est ce qui en facilitera la mise en valeur. Il est facile de voir que, pour le prix de revient, nous n'aurons comme facteurs principaux que l'abattage, la main-d'œuvre, le grillage, le transport et l'amortissement. C'est donc un grand avantage que peu de mines possèdent, et qui pourra permettre la mise en exploitation de Jurques, même avec un minerai pauvre.

Mortain, 20 janvier 1907. — Partant de la Roche-Retour, passant par Grande-Roche, Beau-Soleil, Cabremont, la Dairie, la Delenière, le Fouilleul, pour terminer aux Granges, l'expert signale :

1° À la Grande-Roche, une couche de minerai de 3 m. 50 d'épaisseur, d'une teneur de 42,84 % de fer ;

2° À Beau-Soleil, couche de minerai de 4 mètres d'épaisseur, avec 34,21 % de fer ;

3° À la Galerie de Cabremont, couche de minerai à épaisseur variable ; minerai oxydé à l'entrée de la Galerie, 34,41 % de fer; minerai carbonate à la fin de la galerie, 32,61 % de fer, avec pertes au feu de 15,04 % ;

4° À Cabremont, une couche de minerai de 4 m. 50 d'épaisseur, 37,28 % de fer ;

5° À la Dairie, une couche de minerai de 4 m. 50 d'épaisseur, 36,84 % de fer ;

6° À la Delenière, une couche de minerai de 4 m. 50 d'épaisseur, 38,32 % de fer ;

7° Au Fouilleul, 36 1/2 % de fer ;

8° Aux Granges, épanchement de la couche ayant créé un amas important de minerai de fer.

Évaluation des quantités que la concession peut renfermer. — Évaluation certaine (tonnes) :

Fer oxydé 40.600

Fer carbonate 375.000

Total 415.600 tonnes

Teneur moyenne : Oxydé, 35,71 % ; carbonate, 32,61 % de fer.

Évaluation hypothétique :

Grande-Roche à la Delinière	6.600.000
-----------------------------	-----------

Le Fouilleul aux Granges	1.800.000
Total	8.400.000
Fer oxydé	2.080.000
Fer carbonate	6.320.000
Total	<u>8.400.000</u>

Teneur moyenne : Oxydé, 35,51 % ; carbonate 32,61 % de fer.

Bourberouge, 31 décembre 1908. — Examinant en détail à cette date les travaux exécutés sur la concession aux mines Berdaillier, Doumont, Gremont, Beauchamp et Bousentier, travaux qui ont nécessité une dépense de 107.542 fr. 60, l'expert tire les conclusions suivantes : « Les travaux démontrent la régularité parfaite de la direction, inclinaison, remplissage et épaisseur de la couche de minerai de fer avec une épaisseur moyenne de 2 mètres. »

Le minerai oxydé contient 40 % de fer, le minerai carbonate de 54 % de fer.

Le tonnage du minerai est évalué comme suit (tonnes) :

Gisements	Oxydé	Carbonate
Berdaillier	129.000	645.000
Doumont	97.500	487.500
Gremont	180.000	900.000
Beauchamp	120.000	600.000
Bousentier	195.000	975.000
Totaux	<u>721.500</u>	<u>3.607.500</u>
Ensemble	4.329.000	

Il y a à noter, ajoute en terminant l'expert, que d'autres gisements de fer existent dans la concession de Bourberouge et cela aux points dénommés La Réserve, Bourberouge, Anciennes Carrières.

— III —

Le rapport de M. de Saily. — Situation géographique des concessions. — Évaluation de la valeur des actions : les apports, le patronage, la situation financière. — Bénéfices de l'exercice 1909. — Évaluation des dividendes futurs. — Conclusion.

(*Le Journal des finances*, 13 novembre 1909)

Nous avons exposé, il y a huit jours, les conclusions d'un ingénieur-expert relativement aux concessions françaises de la Société française de mines de fer. Elles sont entièrement corroborées par le rapport de M. de Saily, ingénieur, que nous résumons ci-dessous :

Mines de Jurques. — 2 couches. Dans la couche n° 1 seule, il y aurait un total de 2.500.000 tonnes. Le prix de revient du minerai calciné, franco à bord du navire exportateur à Caen, est évalué 7 fr. 65 pour une production annuelle de 100.000 tonnes.

Mines de Bourberouge. — Tonnage probable, 4.500.000 tonnes.

Dans cette richesse probable, on a reconnu, par les affleurements, le tonnage disponible ci-dessous (en tonnes) :

Gisements	fer	dont oxydé
Berdaillier	693.000	90.000
Daumont	315.000	40.000
Gremont	900.000	130.000
Beauchamp	270.000	40.000
Total	<u>2.178.000</u>	

À Bouisentier, le tonnage disponible est considérable, mais, par suite de son éloignement, mieux vaut ne pas mettre ce centre d'exploitation en valeur. Pour une production annuelle de 100.000 tonnes, le prix de revient du minerai, franco à bord du navire exportateur à Granville est de 8 fr. 02.

M. de Sailly conclut comme suit :

1° Il est certain que la quantité de minerai qui existe dans les concessions est beaucoup plus importante que celle qui se trouve actuellement en vue ;

2° En ce qui concerne le plan d'exploitation tel qu'il a été conçu, sauf les quelques modifications que j'ai indiquées, je le considère comme étant pratique et devant assurer une exploitation rémunératrice ;

3° On pourra facilement arriver à une exploitation donnant de 2 à 300.000 tonnes par an dans les deux concessions ;

4° Avec cette production, les capitaux qui seront engagés dans l'exploitation de Turques et de Bourberouge pourront être largement rémunérés.

En terminant, M. de Sailly communique l'avis formulé par M. Ch. Barrois, membre de l'Institut de France, membre associé de l'Académie royale de Belgique, au sujet de l'étendue et de la profondeur du gisement, avis favorable, qui a une importance capitale, étant donné l'autorité qui s'attache au nom de cet éminent savant.

*
* *

La conclusion logique à tirer des documents que nous avons étudiés jusqu'à présent, c'est que tous les hommes de l'art sont unanimes pour affirmer la matérialité des richesses des concessions, au double point de vue des quantités et de la qualité des minerais.

Il y a lieu d'ajouter que les concessions d'Algérie, déjà en pleine exploitation, aussi bien que celles de Normandie, qui sont près de l'être, se trouvent dans des conditions géographiques excellentes. Les mines d'Algérie sont desservies par les voies ferrées de la Société de Mokta-el-Hadid. Les concessions de Normandie sont situées, celle de Mortain sur la ligne même du chemin de fer de Fougères à Caen, celles de Bourberouge et Jurques, à proximité.

Au point de vue de l'exploitation, la preuve paraît donc faite de l'avenir heureux de la Société française de mines de fer.

Les actions de cette société, inscrites à la Cote officielle du Marché en banque au comptant, mériteraient donc, par les seuls faits déjà exposés, d'attirer l'attention des capitalistes.

Mais il y a d'autres considérations qui, bien que secondaires au premier abord, doivent également entrer en ligne de compte.

Il s'agit d'abord de savoir si, à la constitution de la société, les apports n'ont pas été rémunérés trop largement.

La réponse est facile : l'apporteur a reçu 1.000.000 de francs en actions et 4.000 parts de fondateur, pour des mines en pleine exploitation, productives, et dont l'équipement lui avait coûté, en dehors de ses peines et de ses risques, plus de 800.000 francs, ainsi qu'il en a été justifié. Le fait, par l'apporteur, de n'accepter aucune rémunération en espèces est significatif. Il démontre la confiance absolue qu'il a dans l'avenir de son affaire et son souci de ne pas lui imposer dès ses débuts des charges financières onéreuses.

D'autre part, la société est dirigée par des hommes de grande expérience, et d'honorabilité non moins grande.

Il suffit, pour s'en assurer, de connaître la composition du conseil d'administration, qui est la suivante :

Président. — Le comte Léonce de Terves ¹, 83, avenue du Bois-de-Boulogne, à Paris, administrateur des Hauts Fourneaux et aciéries de la Providence, administrateur de la Société française industrielle d'Extrême-Orient [devenue Société française d'entreprise de dragages et de travaux publics (SFEDTP)].

Administrateur délégué. — M. J. de Poorter, armateur, 8, Veerhade, à Rotterdam (Hollande).

Administrateurs. — M. H. Van den Shrieck, armateur, Westzoodick, 92, à Rotterdam.

M. J. Leblond, avocat, 37, rue des Mathurins, à Paris.

M. J. Chappée, industriel, Le Mans.

La Société française de mines de fer réunit donc toutes les conditions de prospérité désirables. Les besoins de plus en plus pressants de la consommation mondiale du fer, qui s'affirment, nous l'avons vu, avec une âpreté extraordinaire, assurent à ce genre d'industrie des débouchés pour ainsi dire illimités. D'autre part, la progression sensible des prix de vente est assurée par la reprise industrielle qui se manifeste un peu partout depuis quelques mois.

*

* *

Quelle peut-être, dans ces conditions, la valeur estimative de l'action de la Société française de mines de fer ?

Actuellement, et en dehors même des mines de Normandie, pour la mise au point desquelles la société détient plus de 3.000.000 de francs disponibles, les seules mines d'Algérie produisent déjà des bénéfices. Depuis 1905, année au cours de laquelle a commencé l'exploitation, jusqu'à la fin de 1908, l'exploitation algérienne a fourni 205.000 tonnes de minerai et produit un bénéfice net de 502.000 francs. Mais l'extraction se développe rapidement puisque, pour le premier semestre de 1909 elle a produit 83.000 tonnes avec un bénéfice net de 224.500 francs.

En admettant, ce qui est peu probable, que le bénéfice du second semestre, malgré la hausse des prix de vente et l'augmentation de la production, ne soit pas supérieur, nous arrivons à un bénéfice total de 450.000 francs pour l'exercice 1909, ce qui représente déjà une rémunération de 9 pour cent pour le capital de 5 millions.

Mais il faut bien remarquer que ce bénéfice de 450.000 francs est obtenu uniquement par les mines algériennes, c'est-à-dire qu'il ne concerne, en réalité, que le capital originaire de 2.000.000 de francs.

En considérant les choses sous cet aspect, nous voyons que la Société française de mines de fer est en train de réaliser un bénéfice net de 22 1/2 % sur le capital mis en œuvre en Algérie, et qu'elle possède en caisse plus de 3 millions de francs destinés à

¹ Léonce de Terves (1840-1916) : député du Maine-et-Loire (1881-1893), administrateur des Hauts Fourneaux et aciéries de la Providence (gendre du sénateur Trémouroux, président de cette grande affaire belge), de la Société franco-antankare (Madagascar) et membre du Comité de l'Asie française.

faire produire à ses concessions françaises, dans un avenir prochain, un bénéfice proportionnellement égal.

Ainsi donc, en admettant même que le capital employé dans les concessions françaises ne soit pas plus productif que celui consacré aux mines algériennes, le bénéfice net total resterait de 22 1/2 pour cent, ce qui représente, pour un capital de 5 millions, 1.125.000 francs.

Pour se rendre un compte exact de la valeur intrinsèque des actions de la Société française de mines de fer, il suffit d'appliquer au chiffre des bénéfices ci-dessus le mode de répartition édicté par les statuts.

Aux termes des statuts, il est prélevé sur les bénéfices nets : '

1° 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi ;

2° La somme nécessaire pour payer aux actions 5 % d'intérêt sur le montant de leur libération non amortie sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Sur le solde, il est prélevé 10 % pour le conseil d'administration et le surplus est réparti comme suit :

75 % aux actions,

25 % aux parts bénéficiaires.

Appliquons le chiffre de 1.125.000 francs au mode de répartition statutaire. Voici ce que nous trouvons :

Bénéfice net	1.125.000 00
5 % à la réserve	56.250 00
Reste	1.068.750 00
5 % d'intérêt à 50.000 actions de 100 francs	250.000 00
Reste	818.750 00
10 % au conseil d'administration	81.875 00
Reste	736.875 00
75 % aux actions	552.676 25
25 % aux parts	184.218 75
Total	<u>736.875 00</u>

Les actions recevraient donc, au total, 250.000 + 552 676 = 802.676 francs.

Cette répartition représente un dividende de plus 16 fr. par action. Or, ces titres sont cotés en ce moment aux environs de 150 francs. Ce cours capitalise à près de onze pour cent la répartition ci-dessus, ce qui est manifestement exagéré pour un titre de cette qualité, d'autant plus que nos calculs sont basés sur des chiffres minima qui seront largement dépassés.

CONCLUSION

Pour apprécier une entreprise minière à sa juste valeur, il faut examiner plusieurs choses :

D'abord, la situation des mines, la richesse des gisements, leur productivité actuelle et future ; ensuite, la facilité plus ou moins grande des débouchés.

Puis la situation de la société au point de vue financier.

Enfin, le patronage.

Nous avons analysé consciencieusement et avec la plus grande précision ces divers facteurs de prospérité en ce qui concerne la Société française des mines de fer. Nous avons constaté, avec les ingénieurs compétents, la richesse considérable des gisements. Nous avons constaté également que la partie algérienne des concessions, non seulement est déjà en exploitation, mais qu'elle produit des bénéfices appréciables. Quant aux concessions françaises, leur mise en valeur est commencée et la société dispose, pour leur exploitation future, de disponibilités considérables qui lui assurent, par ailleurs, une situation financière parfaitement assise.

Quant au patronage, nous avons vu qu'il est de premier ordre.

Enfin, la question des débouchés ne se pose même pas, étant donné que le fer est un produit de toute première nécessité, une matière première indispensable à la vie des nations, et dont la consommation s'accroît continuellement.

Connaissant ainsi tous les facteurs qui permettent de prévoir l'avenir de la Société française de mines de fer et d'évaluer la valeur de ses actions, nous en concluons que ces dernières sont loin d'avoir terminé leur étape de hausse.

Société française de mines de fer
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 décembre 1909)

Cette société a expédié en octobre 7.292 tonnes de minerai provenant de sa mine de Marouania et elle a encore à quai à Bône 42.000 tonnes qu'elle conserve en prévision d'une hausse prochaine des minerais. En même temps, dans ses concessions de Normandie, elle vient de commencer à Mortain les travaux de préparation tout près de la gare.

Société française des mines de fer
(*Le Journal des finances*, 1^{er} janvier 1910)

La Société annonce que dans ses mines d'Algérie à Marouania, les embarquements de novembre ont été de 5.850 tonnes, et à Tifalouina, de 4.000 tonnes. D'autre part, les installations des mines de Normandie s'achèvent, notamment à Jurques et à Bourberouge. L'action se traite à 115 fr.

Exposition de Bruxelles
Liste officielle des récompenses
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 novembre 1910)

Société française des mines de fer de Marouania, commune d'Aïn-Mokra

UNE NORMANDIE INCONNUE

III

Concessions et Exploitations
(Suite des 2 et 6 janvier.)

par A. PAWLOWSKI
(*Le Journal des débats*, 11 janvier 1911)

Synclinal de Jurques-Saint-Rémy-Falaise. — Ce synclinal présente une forme tourmentée. Le pli offre l'aspect d'une sorte de W aux angles adoucis. Les couches ne sont pas constantes en direction. De nombreuses failles longitudinales et transversales ont sectionné le bassin en îlots isolés. Le premier de ces îlots, à l'est, à Falaise, est d'aspect irrégulier. Au-dessus du grès armoricain, apparaît une couche rougeâtre de minerai. Elle est trop pauvre pour être utilisable.

À l'ouest, un îlot beaucoup plus étendu couvre la région bocaine. Les couches siluriennes s'y retrouvent en petites cuvettes isolées, celle de Saint-Rémy, plongeant vers l'ouest où la limite une faille, entièrement hématisée (teneur de 63 à 53 %) ; celle de Montpinçon. où la couche, disloquée par des accidents, paraît très irrégulière, séparée elle-même de celle d'Ondefontaine où affleurent les grès armoricains. Ici, la tête de la couche a été reconnue. C'est un mélange d'hématite et de carbonate. Enfin, le pli de Jurques fournit un carbonate. La couche est inclinée à 55-68° au nord.

La mine de Jurques (365 ha) a été concédée en 1896. Le minerai rencontré ayant paru riche, la Société de Denain-Anzin s'en porta amodiatrice en 1900. Des recherches étendues furent faites ; un puits de 17 mètres et deux descenderies dont une de 100 mètres, furent échelonnés sur l'affleurement. On reconnut la couche carbonatée, siliceuse, souvent brisée. L'exploitation fut arrêtée en 1907. Peu après, M. de Poorter reprit les travaux.

Les anciennes explorations des Aciéries de Denain-Anzin furent délaissées. Les nouvelles recherches furent pratiquées à 1.500 mètres des anciennes voies d'accès, au centre même du gîte. Après 449 mètres de travers-banc, la couche fut rencontrée à 92 mètres de profondeur. Les derniers travaux ont révélé l'existence de trois couches, distinctes et bien déterminées. La direction se propose de poursuivre son exploitation à 140 mètres de profondeur. Les galeries ont été aménagées pour produire 300 tonnes par jour au printemps prochain. Une station souterraine a été installée dans la mine pour l'air comprimé. L'écoulement des eaux se fait naturellement.

Le minerai sort à flanc de coteau par la galerie, et est amené par traction animale aux fours de calcination (bientôt au nombre de quatre), près desquels a été installée une usine de production électrique.

Une voie de 0 m. 60, longue de 3 kilomètres, relie la mine à la gare de Jurques, où le chargement du minerai sur les wagons s'opère directement. 100 ouvriers constituent le personnel actuel.

La concession d'Ondefontaine (559 ha) date de 1902. La couche, découverte aux extrémités est et ouest, a paru irrégulière et médiocre. D'un autre côté il eut fallu, par suite de la configuration du terrain, relier la mine à la gare de Aunay-sur-Odon, éloignée de 6 kilomètres, par un transporteur aérien. Les concessionnaires ont reculé devant la dépense.

La concession de Montpinçon (605 ha), octroyée en 1902, présente les mêmes difficultés d'exploitation. Les recherches, effectuées en 1904, mais peu développées, ont trouvé une couche irrégulière et tourmentée. Cependant, ces deux concessions seront sans doute reprises avant peu.

La mine de Saint-Rémy (750 ha) a longtemps été considérée comme la meilleure du Calvados et même du bassin. Aussi fut-elle exploitée un an après avoir été concédée, en 1876. De courts travers-bancs reconnurent la couche sur les deux flancs du synclinal de Beaumont, au nord ; le Mont-de-Vespres, au sud. On constata dans la suite que le minerai se trouve dans une vallée dont l'axe constitue le fond même du synclinal. À l'est., la couche: forme une boucle ; à l'Ouest, elle disparaît à la suite d'érosions et d'un accident, près de l'Orne.

La couche a 2 m. 50 à 2 m. 70 de puissance. Elle est hématisée dans toute son étendue, et tend à augmenter d'épaisseur en profondeur. Des failles affectent le gisement ; parfois même il y a renversement de la couche. L'inclinaison varie de 20° jusqu'à la verticale. La teneur en fer s'élève jusqu'à 55 %. La couche repose sur le grès armoricain et est surmontée de schistes très fermes. On y boise donc très peu.

La configuration du sol a grandement facilité l'exploitation. Des galeries d'avancement espacées de 90 mètres sur un flanc, de 125 sur l'autre, ont été ouvertes vers l'Est. Elles atteignent en profondeur 2.000 à 2.500 mètres. Actuellement, on exploite à la cote 0. Cependant, une descenderie a été poussée à la cote 24. À la cote 14, elle a rencontré des traces d'anciennes galeries. L'étude du terrain en profondeur sera continuée en 1911, car on n'a pas atteint le fond de la cuvette.

Le minerai abattu est descendu par une série de trémies ou de plans inclinés, selon qu'il se trouve dans la partie plus ou moins tendre du gisement, jusqu'à la cote 30, d'où une cage à contrepoids l'amène à la cote 0. Sous peu, la descente s'effectuera au moyen de wagonnets et de plans inclinés.

La galerie inférieure débouche au jour, après un kilomètre de travers-bancs, près de la ligne de Caen à Flers. Les trains de minerai sont alors accrochés à une locomotive à vapeur qui les conduit, en passant sous le chemin de fer, et en décrivant une grande courbe vers la gauche, à la station de Saint-Rémy, où s'effectue le transbordement au moyen d'une estacade.

Le travail à la main est encore utilisé à Saint-Rémy, mais déjà on procède à la perforation électrique. À cet effet, une station a été établie récemment.

La production, maintenue à 40.000 tonnes au début, a atteint 95.000 tonnes en 1905, 103.564 en 1906, 106.500 en 1909. En 1910, elle dépassera 110.000 tonnes destinées à l'exportation. Le personnel comprend 870 ouvriers.

Synclinal de Mortain. — Le synclinal de Mortain est constitué par une longue bande de terrain silurien qui s'étend entre Mortain et Alençon-Sées, en passant par Flers et Bagnoles-de-l'Orne.

Aux environs de Mont-en-Gérôme, ce synclinal se divise en deux branches divergentes, comme le synclinal de Falaise. Dans les deux branches, le cambrien fait défaut. Le gros armoricain repose directement sur le granit ou les phyllades.

La couche de minerai se trouve, en général, au contact du grès armoricain ou dans les schistes à calymènes. Seuls les bords sud des deux plis sont connus jusqu'ici ; des failles ont supprimé les bords nord.

Les affleurements de la première branche (Mont-en-Gérôme-Larchamp) commencent à Mont-en-Gérôme. La puissance de la couche augmente du sud au nord : elle passe de 1 m. 50 (Mont-en-Gérôme) à 2 m. 50 (La Ferrière), 5 m. 50 à 7 m. 50 (Halouze), 8 m. (Larchamp). L'affleurement silurien s'interrompt brusquement, pendant 1 km. environ à l'ouest de La Ferrière.

Le « pendage », c'est-à-dire l'inflexion de la couche, augmente en allant de l'est à l'ouest. Il est de 30° nord-est à Mont-en-Gérôme, 45° à La Ferrière, 70° dans la forêt d'Halouze, tandis qu'à Larchamp, il varie entre 25-30° et 60-70°.

La branche Bourberouge-Mortain paraît moins riche que la première. La puissance de la couche est d'environ 2 m. 50 avec un pendage de 30 à 50°.

À l'est du synclinal, la couche précédente ne paraît pas exploitable, mais on a retrouvé au-dessus, dans les schistes à calymènes, d'autres couches intéressantes.

Il y aura lieu de rechercher ces couches au nord du synclinal.

*
* *

Les concessions de Mortain (1.250 ha.) et Bourberouge (1.322 ha.) ont été instituées le 6 janvier 1902. Elles sont amodiées, c'est-à-dire prises à bail, par M. de Poorter, qui

en prépare activement l'exploitation. À Mortain, on en demeure aux recherches définitives. Des travaux entrepris au lieu-dit Cabremont ont permis de recouper la couche et de suivre le minerai en direction sur 70 mètres. On a constaté une épaisseur moyenne de 10 mètres de minerai carbonaté et l'existence de trois couches.

D'autres recherches ont été effectuées aux affleurements, soit par des petits puits, soit par des tranchées, soit par des sondages de 25 à 50 mètres. La couche a été ainsi reconnue sur 3.500 mètres environ. Le minerai donne à l'analyse une teneur en fer de 42 % cru, de 52 % calciné..

À l'heure actuelle, on fore à Cabremont un puits d'extraction de 100 mètres de profondeur, qui sera achevé dans cinq mois environ si aucune venue d'eau ne s'y oppose. On étudie en même temps la question de la construction de fours à calcination, qui seraient établis à 500 mètres du puits, vers la gare de Mortain-le-Neufbourg, et d'un raccordement entre la station et les fours, qui seraient distants de quelques centaines de mètres de cette gare.

À Bourberouge, à l'est de Mortain, les travaux sont beaucoup plus avancés. On a ouvert une descenderie ou plan incliné, qui a atteint la couche à 150 mètres de profondeur (92 mètres en verticale). Celle-ci est inclinée de 38°, et a une puissance de 2 m. 50 environ.

Les reconnaissances ont été poussées, par ailleurs, sur 5 kilomètres environ. La teneur en fer du minerai cru est de 40 %, celle du minerai calciné de 55 %.

Ces reconnaissances terminées, on a creusé, à tous les niveaux de 30 mètres, des galeries en direction vers l'est et l'ouest, qui pénètrent actuellement à 500 mètres. La couche a été partout régulière.

À la surface, on prépare activement les constructions, au lieu-dit Verdayer, à 4 km au nord de Barenton, à 10 km est de Mortain. Les emplacements sont choisis, les fondations faites. Une cheminée domine déjà le paysage. Quatre fours seront sous peu installés. De nombreux ouvriers sont occupés à l'établissement d'une voie ferrée qui reliera la mine à la ligne de Domfront à Avranches ; cette ligne aura 4.800 mètres de longueur. Elle desservira à la fois les fours et la mine, et aboutira au Port-Sec des Landes, où deux trains pourront être garés (longueur de l'embranchement du Port-Sec 040 mètres). La différence entre les niveaux de la voie et du carreau de la mine est de 124 mètres.

Des sondages ont été opérés du côté de Domfront, où l'on a reconnu que la couche était peu exploitable, et entre Bourberouge et Mortain. À la suite des recherches, une demande a été formulée d'une concession à l'est de la ligne de Vire à Saint-Hilaire-du-Harcouët, entre les concessions actuelles de Mortain et de Bourberouge. Le minerai y offre le même caractère que dans ces exploitations. [...]

(*Le Journal des débats*, 31 janvier 1911)

P. S. – Les mines de Jurques, de Bourberouge et de Mortain sont exploitées non par M. de Poorter personnellement mais par la Société française des mines de fer, 9, square Moncey, à Paris.

TRIBUNAUX
L'assassinat d'un officier
(*Le Temps*, 18 juin 1911)

Les deux Arabes, Kerbour Takar et Ahmed ben Bachir, qui, pour lui voler l'argent destiné au salaire des ouvriers, avaient assassiné, en septembre dernier, l'officier d'administration Poutrel, comptable des mines de Marouania, viennent d'être condamnés par la cour criminelle de Bône le premier à la peine de mort, le second aux travaux forcés à perpétuité.

Manche
Demande en concession de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 juin 1911)

La Société française des mines de fer, ayant son siège social à Paris, 9, square Moncey (agissant poursuites et diligences du comte Léonce de Terves, président du conseil d'administration de ladite société), sollicite une concession de mines de fer sur le territoire des communes de Mortain, Romagny, Le Neufbourg, Saint-Clément, Rancoudray, Bion et Saint-Jean-du-Corail (arrondissement de Mortain).

550 actions volées par un comptable
(*Le Temps*, 17 mars 1912)

À la suite d'enquête motivée par de nombreuses plaintes adressées au parquet, M. Xavier Guichard, chef de la Sûreté, a arrêté hier le comptable de la Société française des mines de fer, dont le siège est au square Moncey, 9. M. Émile Giroux, âgé de 51 ans, habitant rue du Temple, 175. Il résulte de l'examen des carnets à souche de la société que Giroux avait détaché 550 actions et qu'il en avait vendu pour une dizaine de mille francs, chez quelques coulissiers, au-dessous du cours réel. En perquisitionnant chez le comptable infidèle, M. Guichard a également découvert, dans la cave de l'inculpé, habilement dissimulée sous un amas de détritrus, une caisse renfermant 500 actions dérobées. Ces titres ont été saisis.

Écroué au Dépôt, Émile Giroux a été mis à la disposition de M. Guépet, juge d'instruction.

Société française des mines de fer
(*Le Journal des finances*, 30 mars 1912)

Cette société s'est assurée en Normandie l'exploitation de quatre concessions s'étendant, sur une superficie totale de 3.711 hectares. D'après les derniers renseignements connus, on pense que les résultats obtenus en 1911 permettraient la distribution d'un dividende de 5 %, qui n'absorberait que 250.000 francs.

Les travaux d'installation sont aujourd'hui à peu près terminés et l'on estime que la production de l'exercice 1912 pourrait atteindre environ 175.000 tonnes de minerai pour les concessions de Jurques et de Bourberouge, ce qui, à raison d'un bénéfice minimum de 2 francs par tonne, lui laisserait 350.000 francs de bénéfices nets, auxquels il convient d'ajouter les 300.000 francs provenant de la mine de Marouania, en Algérie.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MINES DE FER²
Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1912
(*Le Recueil des assemblées générales*, 4 juillet 1912)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. le comte Léonce de Terves, président ; J. de Poorter, administrateur délégué ; H. Van der Schrieck, J. Leblond, E[ugène] Lautier ³.

Commissaire : M. Steger.

Commissaire suppléant : M. Saint-Léger.

Siège social : à Paris, 9, rue Moncey.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Pendant l'année qui vient de s'écouler, nous avons continué à préparer l'exploitation de nos gisements de minerai de fer carbonate en Normandie. Cette préparation nous a pris beaucoup de temps et celui-ci eut été moindre de moitié dans un pays autre que le nôtre ; malheureusement, nous sommes sans cesse retardés par les formalités administratives et les plus simples demandes, comme celle d'un raccordement au chemin de fer, attendent des années avant d'être solutionnées.

Peu à peu, cependant, nous sommes arrivés à la période d'exploitation laquelle va maintenant se développer tous les jours.

À Jurques, nous avons poussé la préparation très loin, et à l'abattage nous retrouverons le résultat de tout notre travail.

À Bourberouge, nous avons continué notre descenderie au niveau 150 ; le minerai y est tout aussi beau et la couche continue très régulièrement; les travaux faits à Berdallier seul ont préparé l'exploitation pour trois années au moins. La calcination, commencée à la fin de l'année, a donné de très bons résultats, le minerai restant en très grands

² Société anonyme constituée en 1908 pour une durée de 50 années.

Capital : 5 millions de francs, divisé en 50.000 actions de 100 francs, inscrites à la Cote du Syndicat des banquiers, au comptant.

Cours du 4 juillet 1912 : 156 francs.

Le capital primitif de la société était de 2 millions, divisé en 4.000 actions de 500 francs, dont 2.000 actions d'apport qui ont été attribuées à M. Jos. de Poorter, pour prix de ses apports. — Il a été divisé en actions de 100 francs en 1909 et porté à 5 millions par l'émission au pair de 30.000 actions nouvelles.

Il a été créé 4.000 parts bénéficiaires qui ont été attribuées à M. Jos. de Poorter, lors de la constitution de la société.

Répartition des bénéfices : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des charges sociales (comprenant notamment tous amortissements et réserves industriels, les intérêts des emprunts et les sommes mises en réserve pour leur amortissement, toutes réserves spéciales pour contrebalancer les créances mauvaises et douteuses, les allocations de toute nature attribuées au conseil d'administration, aux administrateurs délégués et aux commissaires autres que les parts de bénéfices ci-après fixées) constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices nets, il est prélevé :

1° 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi ;

2° Somme nécessaire pour payer aux actions 5 % d'intérêt sur le montant de leur libération non amortie, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Sur le solde, il est prélevé 10 % pour le conseil d'administration et le surplus est réparti comme suit :

75 % aux actions ;

25 % aux parts bénéficiaires.

Cependant l'assemblée générale peut, sur la proposition du conseil d'administration, décider la création de réserves extraordinaires destinées soit à l'amortissement total ou partiel des actions, soit à la constitution d'un fonds de prévoyance général ou spécial.

Ces réserves extraordinaires ne pourront être prélevées que sur la portion des bénéfices restant disponible après paiement des 10 % attribués au conseil d'administration.

³ Eugène Lautier : journaliste, *serial* administrateur de sociétés, futur député de la Guyane. Voir Qui êtes-vous ? 1924 : Algérie.

morceaux : au début, nous avons eu dans certains chargements des mélanges de schistes, mais cet inconvénient a rapidement disparu.

À Mortain, après avoir étudié le gisement et repéré la couche sur toute sa longueur, nous avons commencé un puits d'extraction qui atteignait 100 mètres environ à la fin de l'année ; nous attendons toujours le raccordement avec la gare, que nous avons demandé depuis plus de deux ans et que nous n'avons pas encore obtenu quoiqu'il ne puisse soulever aucune objection technique quelconque.

Nos installations pour le grillage des minerais ont été poussées avec la même activité. À Jurques, cinq fours sont allumés, le sixième est en construction ; à Bourberouge, deux sont, en marche et deux en cours d'installation.

Enfin, diverses installations accessoires ont été faites. Nous avons complété nos quais et dépôts de charbon et minerai à Jurques, établi un deuxième compresseur et plusieurs compléments de moindre importance ; nous avons établi la perforation mécanique à Bourberouge, édifié un bâtiment pour les machines, complété le port sec, etc. ; à Mortain, nous avons acquis les terrains nécessaires pour nos stocks, bâtiments, etc.

Ce qu'ont coûté ces différentes installations, un coup d'œil sur le bilan vous permettra de vous en rendre compte. Pour l'ensemble de nos trois mines normandes, le compte Matériel s'élève à 509.603 fr. 11 ; le compte Immeubles à 198.886 fr. 49 ; le compte Concessions à 591.139 fr. 78 ; enfin, les travaux d'avancement et perforations atteignent 1.417.778 fr. 05. C'est donc un effort de deux millions et demi que nous avons en deux ans.

Hâtons-nous d'ajouter que cet effort va maintenant produire ses résultats.

Aucun doute ne peut plus exister sur l'importance de nos gisements qui sont certainement parmi les plus considérables de la Normandie ; les évaluer à 100 millions de tonnes n'est pas exagéré

L'exploitation proprement dite est commencée et va s'augmentant tous les jours ; à vrai dire, elle n'est limitée que par les difficultés de transport que nous rencontrons dans l'Ouest-État.

Notre production en 1911 a été de 39.931 tonnes, provenant des travaux d'avancement ; elle eût été beaucoup plus considérable si nous avions obtenu de l'administration le nombre de wagons qui nous est nécessaire et que nous n'avons cessé de réclamer ; nous reconnaissons volontiers que l'Ouest-État s'emploie à nous donner satisfaction et que cette situation tend à s'améliorer ; mais il ne faut pas oublier qu'il s'agira d'évacuer une quantité annuelle de 300.000 tonnes et que ce chiffre va tendre sans cesse à s'augmenter. C'est pourquoi la possibilité de transporter ce tonnage par fer, la réduction des frais de ce transport, l'appropriation d'un ou plusieurs ports permettant une exploitation en rapport avec la production sont des questions de premier plan ; nous en préparons la solution que nous espérons pouvoir vous soumettre.

Une autre question a également une grande importance, c'est celle de la main-d'œuvre ; il ne faut pas oublier que l'industrie minière est toute récente dans la région et s'y développe avec une extraordinaire rapidité ; il nous faut attirer et retenir les ouvriers mineurs, et c'est pourquoi nous avons décidé d'édifier à leur usage des cités ouvrières.

Enfin, non contents d'installer Mortain, qui sera prêt fin 1912, nous avons acheté la concession d'Ondefontaine dont nous nous étions rendus amodiataires pendant le cours de l'exercice précédent ; à notre avis, c'est une concession de grande valeur, acquise à un prix relativement bas, et nous comptons la mettre en état d'exploitation dès que nous aurons fini avec Mortain.

En même temps, nous sollicitons des pouvoirs publics l'extension des concessions déjà occupées par nous et ce dans la mesure où nos travaux font apparaître cette extension utile.

Notre programme est donc très vaste et nous le concevons tel, parce que notre entreprise est appelée à se développer considérablement; il faut donc lui constituer dès le début des bases très larges et nous avons la conviction que l'avenir nous rémunérera largement des dépenses et des sacrifices que nous avons faits jusqu'ici.

[Marouania (Algérie)]

Quant à notre exploitation de Marouania, vous savez, Messieurs, qu'elle a toujours été fructueuse et nous a régulièrement permis de réaliser des bénéfices en Algérie pendant que nous poursuivions nos installations en Normandie. Par ci par là, nous avons rencontré des parties très sulfureuses et siliceuses ; en outre, nous avons subi le contrecoup de la guerre faite à Tripoli et qui a provoqué le rappel sous les drapeaux d'une partie de nos ouvriers italiens. Par contre, le prix de vente a été sensiblement supérieur à celui des années précédentes, nous pouvons ajouter qu'il sera plus élevé encore pour l'exercice en cours.

L'exploitation de Marouania nous laisse un bénéfice net de :
317.729 fr. 24, auquel il faut ajouter :
38.533 fr. 88 intérêt d'argent,
1.277 fr. 57 reliquat à Jurques.
357.540 fr. 69 au total.

À ce chiffre de 357.540 fr. 69, il faut ajouter le report de l'exercice précédent : 115.573 fr. 92, soit au total : 473.114 fr. 61 (au lieu de 473.014 fr. 60, le bilan contient une erreur de 100 francs que nous vous prions de rectifier).

Sur cette somme de 473.114 fr. 61, nous vous proposons d'affecter 104.896 fr. 07 aux amortissements qui seront ainsi portés à 594.104 fr. 62, soit près de 12 % de notre capital social.

Sur le surplus, nous vous proposons de prélever d'abord la réserve légale, soit 18.410 fr. 92, ensuite somme suffisante pour distribuer un dividende de 5 % net de tous impôts, soit 250.000 francs ; enfin de reporter à nouveau le solde, soit 99.807 fr. 62.

Nous sommes en effet entrés maintenant dans la période de production aussi bien en Normandie qu'en Algérie, et c'est pourquoi nous croyons pouvoir commencer la période des dividendes, ceux-ci ne pouvant que s'augmenter désormais.

Nous soumettons également à votre approbation d'autres mesures accessoires : la ratification de la nomination comme administrateur de M. [Eugène] Lautier, économiste, officier de la Légion d'honneur, et la fixation des jetons de présence à trois mille francs par administrateur.

Paris, le 31 mai 1912.

Le président du conseil d'administration,

Signé : Comte L. DE TERVES.

[...]

Manche
Demande en concession de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 septembre 1912)

La Société française de mines de fer, société anonyme dont le siège social est à Paris, 9, square Moncey, représentée par M. Léonce de Terves, président du conseil

d'administration, sollicite une concession de mines de fer sur le territoire des communes de Rancoudray, Barenton. Ger, Saint-Georges-de-Rouelley, arrondissement de Mortain.

*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers
en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913*

Soc. française des mines de fer (521-522)

M. de Poorter a fait apport des mines de Marouania, Tebeitga, Dardana et autres (propriété d'Oued-el-Aneb, arr. de Constantine, Algérie) et des mines de Tifalouina, à Aïn-Oudrer, près Souk-el-Haad, dép. d'Alger.

Serv. fin. — Société générale.

Cte Léonce de Terves, pdt ; J. de Poorter, adm. dél. , H. van der Schrieck, J. Leblond, Lautier.

Comm. : Steger, Saint-Léger, suppl.

Congrès de la propriété minière
(*Le Journal des débats*, 19 juin 1914)

(De notre envoyé spécial)

Caen, le 15 juin.

.....

L'après-midi a été consacré à la visite des mines de Jurques, sur la ligne de Caen à Vire, amodiées à la Société française des mines de fer. On y exploite deux couches de 2 m. 80 de puissance chacune ; la production journalière est d'environ 250 tonnes de minerai grillé, contenant 44 % de fer et 16 % de silice; tout est exporté par Caen.

Les minerais normands sont très siliceux.

Autrefois, on ne traitait pas en France de minerais contenant plus de 7 % de silice.

Quand on arrive à 15 %, il faut porter la température dans les hauts fourneaux à 1.350 ou 1.400 degrés ou bien couper le minerai avec des minerais très carbonatés, comme ceux de Bilbao.

Les métallurgistes allemands, au contraire, sont habitués de longue date à employer les minerais fortement siliceux comme leurs minerais de Nassau.

L'Exportation du minerai de fer normand
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 novembre 1913)

Bien que modérément progressive, l'exportation des minerais de fer de Normandie nécessite des études pour l'amélioration de l'outillage des ports de la côte.

La chambre de commerce de Caen, notamment, s'est occupée de cette question dans une réunion qui comprenait :

... Girardet, représentant des mines de Jurques...

.....

Mais le port de Caen ne peut desservir toutes les exploitations normandes. C'est ainsi que la Société française des mines de fer (De Poorter) n'adhère pas aux projets ci-dessus et porte son effort sur l'aménagement du port de Granville. Le représentant de cette société assistait, muni de pleins pouvoirs, à la dernière assemblée de la Chambre de commerce de Granville. Après avoir indiqué le développement probable des mines de la

région, il a montré que l'embarquement du minerai nécessiterait la construction d'un appontement spécial dans la partie sud-est du bassin.

La chambre de commerce étudie avec la Société française de mines de fer les voies et moyens financiers pour réaliser ces agrandissements indispensables si l'on veut en un jour le chargement d'un navire de 3.000 tonnes.

Deux magnats allemands : Krupp et Thyssen
Hauts fourneaux et aciéries de Caen

Thyssen, dans les difficultés qu'il avait rencontrées, avait été surtout victime à la fois de ses concurrents propres et de ceux de la Société française de constructions mécaniques. De ses concurrents propres : Krupp et surtout d'un autre magnat allemand, peu connu, à l'époque, des Français, mais dont le nom a dominé depuis la politique allemande, nous voulons parler de Stinnes qui, déjà en pourparlers avec M. de Poorter (alias Société française des mines de fer) envisageait de constituer sur le territoire de cette dernière société une importante usine métallurgique au capital de 40 millions de francs. (*Les Documents politiques*, juillet 1925)

29 avril 1916 : décès du président Léonce de Terves

NÉCROLOGIE
Comte Léonce de Terves
(*Le Figaro*, 10 juin 1916)

Mardi 6 juin, ont été célébrées en l'église Saint-Jean de Mauvrets (Maine-et-Loire) les obsèques du comte de Terves, officier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille de Castelfidardo et d'Ancône. Le deuil était conduit par le comte d'Ollone, chef d'escadrons de cavalerie, son gendre ; le vicomte de Terves, le comte et le vicomte de Ruillé, le marquis de Kergos, ses cousins.

Au cimetière, M. le sénateur Bodinier, président du conseil général de Maine-et-Loire, a adressé, un adieu ému au comte de Terves, sous les ordres duquel il avait fait la campagne de 1870, au 29^e mobiles, et qu'il avait retrouvé à l'assemblée départementale, le comte de Terves ayant été pendant de longues années conseiller général. Il n'avait qu'un fils, le capitaine de Terves, des spahis marocains, tué en mai 1914, à la prise de Taza, et une fille, la comtesse d'Ollone.

La mine boche de Marouania
(*Le Sémaphore algérien*, 27 octobre 1917)

Le *Réveil bônois* a posé la question suivante :

Les journaux nous informent encore que la fameuse Société française des mines de fer du sieur Jos de Poorter, vient, en France, d'être placée sous séquestre.

Pourquoi la même mesure n'a-t-elle pas été appliquée à la mine de Marouania, près de Bône, filiale de cette maison ?

La firme Jos de Poorter figure cependant. sur la liste noire du gouvernement anglais depuis le début des hostilités.

Se décidera-t-on un jour à leur appliquer la loi ?
D'où provient l'immunité en ce qui les concerne ?

ÉCHOS

Mise sous séquestre

(*Le Sémaphore algérien*, 25 juillet 1918)

Par décret paru au *Journal officiel*, la mine de fer de Marouania exploitée par M. Jos. de Poorter, ainsi que les autres affaires industrielles dans lesquelles il se trouve, viennent d'être mises sous séquestre.

Ces biens sont placés sous le séquestre de M. Lecornu, de Paris avec différents sous-séquestres, notamment M. Compain pour la mine de Marouania qui, coïncidence bizarre, en était précisément le directeur à Bône.

Société française des mines de fer

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} septembre 1920, p. 357)

Cette société, dont le siège est 9, square Moncey, porte son capital de 5 à 10 millions, toute l'augmentation étant réservée à la nouvelle Société française des aciéries Basset. Les administrateurs de la Société française des mines de fer, qui exploite les mines de Bourbourouge et Mortain, sont MM. J. de Poorter, C. Bonheur, J. Bedat, H. Chupin et J. L. Grossens [*sic* : *Goossens*].

(*Le Journal des finances*, 1^{er} octobre 1920)

Les actions françaises de *Mines de fer* ne sont pas échangées ; les comptes des exercices 1917 et 1918 font ressortir un déficit de 664.046 fr., portant le déficit total à 1.260.064 fr.

La production, limitée à la seule mine de Marouania, a atteint 1.003 tonnes et les ventes 1.372 tonnes La situation financière est très resserrée.

FRANÇAISE DE MINES DE FER

(*Le Journal des chemins de fer*, 16 octobre 1920, p. 348)

L'assemblée des actionnaires s'est tenue le 6 octobre, et a approuvé les comptes des exercices 1917 à 1919, qui se soldent, ainsi que nous l'avons déjà dit, par une perte globale de 1.260.000 fr. À titre extraordinaire, l'assemblée a autorisé l'augmentation du

capital à 10 millions de francs, par la création de 50.000 actions de 100 fr. qui seront souscrites par la « Société française des aciéries Basset ⁴ ».

LA QUESTION MINIÈRE
(*Le Sémaphore algérien*, 17 juin 1922)

LA PRODUCTION EN 1920 (en tonnes)

Département d'Oran

Béni-Saf 398.743

Département d'Alger

Zaccar 133.355
Oued-Rehane 22.267
Rouïna 107.057
Breïra 27.467

Département de Constantine

Djebel-Affalou 12.475
Béni-Himmel 27.250
[Marouania](#) 89
Karézas 370
Filfila 27.558
Béni-Felkaï 21.334
Total pour les minières 777.965
Production des mines de fer 281.855
Production totale des mines de fer 1.059.820

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MINES DE FER
(*Le Journal des finances*, 23 juin 1922)

L'assemblée du 30 courant examinera les comptes de l'exercice 1921, se soldant par une perte de 485.258 fr. portant le déficit total à 2.912.000 fr.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MINES DE FER
S.A. frse au capital de 2 MF.
Siège social : Paris, 54, av. Marceau
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

⁴ Lucien Basset : connu pour avoir entrepris en 1920, avec le soutien éphémère de la Société Saintignon, de Longwy, des Tréfileries et laminoirs du Havre (TLH) et des Belges d'Ougrée-Marhay, de produire de l'acier sans haut fourneau par réduction directe du minerai de fer. De faillites en procès, le feuilleton dura jusqu'en 1934. « On devait cependant reconnaître qu'il ignorait beaucoup de choses en sidérurgie, qu'il avait le tort ensuite de croire avoir inventées. Nous lui avons conseillé souvent de s'adjoindre un bon ingénieur métallurgiste pour s'éviter un travail aussi inutile, mais à ce point de vue, il était très ombrageux et supportait difficilement un collaborateur. (...) Le haut fourneau continuera à résister à toutes les attaques pour la simple raison qu'il n'est pas un organe intermédiaire inutile entre le minerai de fer et l'acier, mais un gazogène infiniment précieux, source de l'énergie nécessaire à la fabrication de l'acier » (Robert Pitaval, *L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1934).

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 261)

Conseil d'administration

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.

Basset (Lucien), 54, av. Marceau, Paris, pdt ;
Goossens (J.-L.), 9, square Moncey, Paris ;
Amidieu du Clos (André), 24, av. Hoche, Paris ;
Amidieu du Clos (Pierre), Longwy ;
Bedat (Joseph), 45, av. Victor-Hugo, Paris ;
Bonheur (Georges), 61, av. Victor-Hugo, Paris ;
Poorter (J. de)

Commissaire aux comptes

Arnault (E.), 7, r. Eugène-Labiche, Paris.

BRUITS ET INDICATIONS

Société française des mines de fer
(*Le Journal des finances*, 27 juin 1924)

L'exercice 1923 a laissé, après un amortissement de 50.000 francs, un déficit de 492.631 fr. Le solde débiteur total est de 3 millions 911.434 fr.

Annuaire industriel, 1925 :

MINES DE FER (Soc. Franç. de), 54, av. Marceau, Paris, 8^e. T. Élysées 57-04. Capital : 10.000.000 de fr. entièrement versé. — Adm. Prés. : Lucien Basset ; adm.-direct. : J.-L. Goossens. — Exploit. à Mortain et Barenton (Manche) ; Jurques et Ondfontaine (Calvados) ; [Marouania, près Bône \(Algérie*\)](#). (1-609).

Félix Kalck,

sous-directeur de l'Office du gouvernement général de l'Algérie,
L'Algérie, un siècle de colonisation française,
Éd. Notre domaine colonial, 94, quai de la Victoire, Paris, 1930

Chapitre X

LES RICHESSES MINIÈRES

Dans la région de Bône, le véritable minerais de fer est la magnétite, à laquelle se joint l'hématite ; sa teneur y varie de 50 à 60 %. La concession de Marouania, près de Aïn Mokra, est la plus considérable.

État des principales concessions de mines

NOMS DES CONCESSIONS	NATURE DU MINÉRAI	PRODUCTION EN TONNES		NOMBRE D'OUVRIERS	
		En 1913	En 1927	En 1913	En 1927
DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE					

Marouania	Fer	5.098	—	15	—
-----------	-----	-------	---	----	---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MINES DE FER
(Le Journal des débats, 18 août 1928)

Les comptes de l'exercice 1927, qui se soldent par une nouvelle perte, seront présentés à l'assemblée convoquée pour le 10 septembre. À fin 1926, le déficit total s'élevait à 4.559.543 francs pour un capital de 10 millions. Au siège de la société, on déclare que le conseil envisage un assainissement financier de l'affaire.

« PARLEMENTAIRES ET FINANCIERS »
 Répertoire des sénateurs et députés, administrateurs, directeurs ou associés de sociétés financières, commerciales et industrielles et des grandes organisations oligarchiques
 par R. MENNEVÉE
 ÉDITION 1932
(Documents politiques, mars 1932)

AMIDIEU DU CLOS, Pierre [1881-1955]
 Député de la Meurthe-et-Moselle [1928-1936]
 Adresses : à Longwy-Bas, et 24, avenue Hoche, à Paris.
 Administrateur : [Société française des mines de fer](#) [Algérie et Normandie], Mines d'Amermont-Dommary, Ougrée-Marihaye (société belge), Mines de houille de Gouy-Servins, Union générale coopérative (1921), Algem (1925), Brasseries de Longwy, Société luxembourgeoise pour entreprises électriques (1921)(société contrôlée dans une proportion de 99 1/2 % par l'Allgemeine Elektrizität Gesellschaft [AEG](de Berlin), Société commerciale de Belgique, Société de gérance d'immeubles municipaux (constitution janvier 1932), Société commerciale belge, Société de gérance d'immeubles municipaux (constitution janvier 1932).
